Harcèlement scolaire: ne nous dégonflons pas!



Sommaire

- 04 Harcèlement entre pair·es: appliquons le Pacte fédéral à la classe et à l'établissement scolaire
- 05 Le harcèlement entre élèves ou le déni de la diversité
- 07 Cyberharcèlement: nouveauté ou «évolution»?
- 09 La Méthode de la Préoccupation partagée MPPFR

- 11 L'École de Palo Alto au service des enfants harcelé·es
- 13 Les affres du harcèlement scolaire
- 14 Pourquoi ne pas agir à leur place est-il un comportement bienveillant?
- 15 Quelle est la situation dans les cantons en Suisse romande?

Harcèlement entre pair·es: appliquons le Pacte fédéral à la classe et à l'établissement scolaire

a Suisse est admirée aux quatre coins du monde. Sa réputation repose sur son succès économique et la stabilité de son système politique: concordance, collégialité, résolution pacifique des conflits, art du compromis, culture de paix, neutralité... L'image est à tel point idyllique que même ses habitant·es, dont les professionnel·les et les politiques, prennent conscience souvent tardivement et réagissent lentement aux problèmes qui, comme partout ailleurs, ponctuent la société helvétique. Parmi les exemples qui affectent les enfants, citons la pauvreté croissante: selon une estimation fiable de Caritas, près de 10% en 2019! Ou encore la problématique des abus sexuels sur enfants qui a émergé timidement en Suisse, avant de connaître la déferlante suite à l'affaire Dutroux. Dans la même corbeille, nous trouvons le phénomène du harcèlement entre pair·es, apparu des années après que le monde anglo-saxon se démenait contre le bullying. Comme si nous attendions une traduction pour nous préoccuper et surtout... agir!

Aujourd'hui, études de prévalence à l'appui, nous avons pris la mesure de l'ampleur du harcèlement entre pair·es parmi les enfants et les adolescent·es. Nous comprenons qu'il se déroule à l'école, le lieu où presque tous les enfants passent le clair de leur temps, et qu'il se prolonge en s'amplifiant dans l'espace digital, en particulier dans les chats et les réseaux sociaux. Nous connaissons les pourcentages d'enfants affecté·es, que tant les filles que les garçons sont concerné·es comme victimes, mais aussi comme auteur·es. Mais parmi les enfants, certain·es sont des cibles privilégiées, en particulier celles et ceux dont la découverte de l'identité de genre et l'orientation sexuelle s'écarte de la majorité. Surtout, nous savons la détresse que vivent, au quotidien, entre un·e et deux enfants par classe et les conséquences émotionnelles, cognitives, sociales qui peuvent perdurer à l'âge adulte. Et les auteur·es du harcèlement entre pair·es ne connaissent pas un meilleur sort, puisque la recherche montre que leur futur est moins adapté socialement et malheureux.

Quelques faits divers dramatiques, la mobilisation de parents concernés, des enseignant·es éclairé·es, ainsi que des autorités scolaires et des politiques responsables font que le curseur bouge rapidement. Formation, sensibilisation, prévention, intervention... les actions se multi-



plient et leur efficacité progresse. Mais alors que demander de plus?

La réponse est facile. Empruntons et implémentons de meilleures pratiques de lutte contre le harcèlement entre pair·es qui existent depuis belle lurette, un peu chez nous et beaucoup ailleurs. Accentuons aussi l'adoption en profondeur d'une culture des droits de l'enfant (étonnamment plutôt absente du champ scolaire), fondée sur la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant dont nous venons de célébrer les 30 ans. Et pour ce faire, soyons créatifs et créatives pour mieux écouter les enfants et les faire participer (le concept émergent d'«enfant défenseur-e des droits humains» est inspirant). Les programmes qui font appel à l'empathie, à l'altruisme et à la médiation entre pair·es sont efficaces. Et enfin, tout le monde sait que la meilleure défense est d'être courageux et d'intervenir sur le vif. Les auteur·es de harcèlement sont le plus souvent des pleutres.

À ce titre, les enseignantes et les enseignants, engagé·es dans les tranchées scolaires, sont des modèles pareils à nul autre et contribuent, réellement, au maintien d'une convivienza plutôt unique au monde, initiée et enregistrée voici de nombreux siècles dans un mythique texte helvétique que toutes et tous reconnaitront: «(...) Si [...] un conflit surgit entre quelques-uns, les plus sages des confédérés doivent intervenir en médiateurs pour apaiser le différend de la façon qui leur paraitra efficace (...)».

Le harcèlement entre élèves ou le déni de la diversité

ise à l'écart, moqueries, sobriquets, insultes, vols, croche-pieds, cheveux tirés ou coups de poings, autant de méfaits qui ont longtemps été considérés comme ordinaires dans le milieu scolaire, voire «endurcissant» les enfants. Ces actes sont aujourd'hui identifiés comme des violences néfastes. La recherche a montré que les conséquences de ces violences subies à l'école, dans le préau, sur le chemin de l'école ou encore sur les réseaux sociaux ont des conséquences dramatiques à court, moyen et long terme pour tous les enfants et adolescent es concerné es. Enrayer ce phénomène relève d'une grande dextérité tant il est risqué d'empirer la situation. L'enjeu est bien de prévenir son apparition en outillant les élèves et en travaillant autour du vivre ensemble et de la valorisation de la diversité.

De la brutalisation à un mal vivre ensemble

Les violences répétées entre élèves font l'objet d'études scientifiques depuis les années 1970, d'abord en Scandinavie, puis à l'international. Deux manières différentes d'aborder la problématique ont configuré les travaux des chercheuses et chercheurs. D'une part, le psychologue Dan Olweus a centré son attention sur les relations agressives perpétrées par un·e ou plusieurs élèves sur un·e ou plusieurs élèves qui ne sont pas en mesure de se défendre en raison d'une asymétrie de forces. Il nomme ce phénomène bullying, en soulignant l'aspect persécutant voire tyrannique de ce type de relation (de l'anglais to bully brutaliser, maltraiter). D'autre part, le psychologue social Anatol Pikas conduit des recherches sur ce qu'il appelle le mobbing, relevant le rôle de la foule de témoins (de l'anglais the mob) et son agressivité (to mob), ainsi que l'importance de l'asymétrie de pouvoir et de statut.

Ces deux approches n'ont pas connu le même écho. Les travaux d'Olweus et le concept de bullying ont rapidement pris le dessus; la traduction francophone («harcèlement») et sa diffusion en Europe en sont une trace tangible. C'est donc une vision psychologisante des violences scolaires qui a largement prévalu jusqu'à ce que la problématique devienne véritablement une question vive, vers la fin des années 2000. Cette vision présente une «brute» dont la personnalité antisociale, agressive, voire perverse, la ou le mène, individuellement ou en groupe,



à maltraiter une victime. Impulsive ou impulsif, en quête de domination et manquant d'empathie, ces agresseur-es proviendraient d'environnements socio-familiaux laxistes ou à l'inverse répressifs. Une telle individualisation du phénomène tend à placer la responsabilité du problème chez les actrices et acteurs impliqué-es et leurs familles et à occulter l'influence du contexte socio-éducatif, voire social plus large (Debarbieux, 2006).

Plusieurs autrices et auteurs remettent actuellement cette compréhension du harcèlement entre élèves en cause, reprenant les travaux de Pikas et sa lecture du phénomène comme relevant essentiellement de dynamiques de groupe. C'est par la pression du groupe et la présence de témoins comme spectatrices et spectateurs que s'expliqueraient les agressions, diluant les responsabilités et jetant le flou sur les rôles des un·es et des autres. Qui sont les auteur·es des actes? Les témoins? Il est également établi que les climats scolaire et institutionnel jouent un rôle crucial dans l'émergence de ce type de dynamiques: plus le sentiment d'injustice est grand, plus les incohérences pédagogiques sont marquées, plus le sentiment d'appartenance est faible, plus il y a de harcèlement. Une telle approche permet de prendre en compte ces éléments, dans la compréhension du phénomène tout comme dans les actions de prévention.

Situation en Suisse

Les résultats des enquêtes PISA (Consortium PISA.ch., 2019) indiquent une augmentation du harcèlement ver-

La lutte contre le harcèlement peut ainsi se baser sur des programmes d'intervention et de prévention. Mais le pari est déjà perdu lorsque la thématisation d'une prise de pouvoir d'un groupe majoritaire est en jeu.

bal et de type indirect entre 2015 et 2018 chez les élèves de 15 ans. Au moins quelques fois par mois, 13% (*versus* 11% en 2015) des adolescent·es interrogé·es en 2018 ont déclaré avoir été moqué·es et 11% (*versus* 7% en 2015) ont été victimes de mauvaises rumeurs. Davantage d'agressions physiques, telles que bousculades et coups, ont également été recensées: 7% en 2018 contre 3% en 2015.

Les autrices et auteurs de l'étude précisent que la perception d'une exposition au harcèlement a augmenté dans tous les pays, mais que cette augmentation est particulièrement importante en Suisse. Nous retiendrons deux pistes explicatives dans le cadre de cette contribution. D'une part, et ce sont des éléments qui apparaissent dans une recherche conduite en Valais (Moody & Stahel, 2019), les élèves sont davantage informé·es de ce qu'est une dynamique de harcèlement et en parlent plus facilement. D'autre part, il est probable que la dimension culturelle de la distance de pouvoir (PDI index, Hofstede, 2001) explique en partie les différences entre les pays en ce qui concerne la perception du harcèlement par les élèves. En Suisse, pays où la répartition du pouvoir est traditionnel-

lement démocratique, les inégalités en la matière sont perçues comme plus injustes que dans des pays où la centralisation du pouvoir est plus marquée.

L'enjeu apparait donc être à deux niveaux: comment faire en sorte que la connaissance de la problématique ne se limite pas à augmenter les chiffres de victimation? Mais aussi comment prendre en compte la question des rapports de pouvoirs tels qu'ils se vivent et construisent à l'école?

Vivre ensemble et construction de ressemblances

Le harcèlement fonctionne sur la base d'une création d'une différence – basée sur une caractéristique physique (couleur de la peau, cheveux), une orientation sexuelle, une appartenance à un groupe ethnique, religieux, voire une passion incongrue – jugée négativement et engendrant une exclusion, puis une agression. Les enfants issues de groupes sociaux minoritaires sont ainsi plus à risque d'être victimisées et les logiques sociales environnantes légitiment la création et la dévalorisation de la différence.

Il s'agit donc de traiter la question du harcèlement comme une manifestation scolaire du déni de la diversité, tel qu'il se retrouve dans les logiques sociales plus larges. L'école doit ainsi se saisir de la question du vivre ensemble, par un travail d'ouverture à l'altérité, de la valorisation de la tolérance et d'une identification active et régulière des ressemblances entre toutes et tous les membres de la communauté scolaire comme clé d'intégration réelle et effective à l'école.

La lutte contre le harcèlement peut ainsi se baser sur des programmes d'intervention et de prévention. Mais le pari est déjà perdu lorsque la thématisation d'une prise de pouvoir d'un groupe majoritaire est en jeu. C'est en œuvrant activement à un vivre ensemble scolaire, voulu et construit, que les actrices et acteurs du monde scolaire peuvent améliorer le climat scolaire et permettre une remise en question des luttes de pouvoir qui se jouent jusqu'au cœur des communautés d'apprentissage. Les élèves pourront dans ces conditions bénéficier d'un droit à apprendre dans un espace hors-menace, tel qu'évoqué par Meirieu (2002).

Références

Consortium PISA.ch. (2019). PISA 2018, Les élèves de Suisse en comparaison internationale. SEFRI/CDIP et Consortium PISA.ch.

Debarbieux, E. (2006). Violence à l'école: un défi mondial? Hofstede, G. (2001). Cultures Consequences, Comparing Values, Behaviors, Institutions, and Organizations Across Nations (2nd Ed.).

Meirieu, P. (2002). Le pédagogue et les droits de l'enfant: histoire d'un malentendu?. Éditions du Tricorne.

Moody, Z. & Stahel, T. (2020). Recherche valaisanne sur le harcèlement entre pairs. *Rapport de recherche*.

Cyberharcèlement: nouveauté ou «évolution»?

utant être direct: malgré le qualificatif «cyber» qui nous pousse à croire que tout ce qui a trait au numérique est novateur, le cyberharcèlement n'a de nouveau que les canaux qu'il utilise... Le phénomène en lui-même n'est rien de plus qu'une évolution logique du harcèlement entre pair·es dont la littérature¹ a abondamment parlé.

S'il est aujourd'hui communément admis que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont, pour les enfants et les adolescent·es, un support privilégié de communication, de lien et de construction de l'identité, pourquoi le harcèlement, si commun dans les préaux, n'aurait-il pas sa version numérique? Pour ma part, je suis persuadé que nous avons à faire à une mutation de ce phénomène connu et étudié depuis les années 60. Les réseaux sociaux et smartphones permettent aux jeunes (et aux moins jeunes...) de communiquer et de travailler la vision qu'ils ont, ou aimeraient avoir, d'euxmêmes. C'est également un espace idéal pour se moquer, insulter, répandre des rumeurs ou publier des fake news... Le cyberharcèlement n'est rien de plus que la forme numérique que prend le harcèlement entre pair·es. Avec toutes ses caractéristiques: répétition des faits, disproportion des forces, incapacité de la victime à se défendre! Statistiquement, cela reste ce qu'on pourrait appeler un épiphénomène: à savoir que, à de rares exceptions près, il n'y a pas de cyberharcèlement sans harcèlement préalable dans la «vraie vie». La plupart des études qui s'intéressent à la problématique s'accordent sur ce point² et démontrent que les pourcentages de jeunes cyberharcelé·es sont toujours moindres que ceux des harcelé·es dans

J'entrevois même plusieurs risques à imaginer qu'il s'agit d'un phénomène spécifique:

Tout d'abord la validation d'une certaine forme de dématérialisation du harcèlement, par son aspect virtuel. Or, il n'y a rien de virtuel dans les agressions qui sont commises par les biais numériques, si l'on s'en tient à la définition stricte du terme³.

Les effets sont souvent immédiatement perceptibles et parfaitement concrets: tristesse, isolement, peur... C'est le risque de la banalisation, tant par les adultes qui entourent la victime que par les jeunes eux-mêmes, qui surgit alors et empêche les témoins et prescripteurs de se rendre compte des effets dévastateurs que le numérique (et non le virtuel...) a sur la situation.



La permanence de l'image, qui mettra les jeunes face à la disparition de leur droit à l'oubli⁴, l'audience exponentielle des contenus, qui oblige l'école à reconsidérer les stratégies utilisées jusque là⁵, ou même l'hyperconnectivité des jeunes qui a rendu le harcèlement possible 24/24, 7/7, ne sont que l'expression de l'évolution logique du phénomène, liée aux usages technologiques quotidiens des jeunes.

À contrario, le fait de considérer ces évolutions comme des facteurs de renforcement permet de revenir à la source de la thématique, d'en parfaire sa connaissance et donc de mieux se préparer à intervenir, tout en tenant compte de nos propres limites.

¹ Et notamment les auteur es intervenant dans le présent dossier.

² cf. Étude James 2018 (www.swisscom.ch/content/dam/swisscom/fr/about/entreprise/durabilite/competencesmedias/documents/rapport-james-2018.pdf) ou EU Kids Online Suisse (www.eukidsonline.ch/files/Hermida_2019_EU_Kids_Online_Suisse_Extrait_Resultats.pdf).

³ Wikipedia évoque cette définition: «Virtuel est un adjectif (qui peut être substantivé: le virtuel) utilisé pour désigner ce qui est seulement en puissance, sans effet actuel. Il s'emploie souvent pour signifier l'absence d'existence.» (https://fr.wikipedia.org/wiki/Virtuel). ⁴ Une insulte, une image, une vidéo peut réémerger plusieurs mois, années plus tard et raviver les blessures chez la victime et son entourage.

⁵ Il est par exemple illusoire aujourd'hui d'imaginer réguler ou régler une situation en déplaçant des élèves, auteur·es ou victimes, d'un établissement à l'autre: l'image, la réputation les aura systématiquement précédé·es... De même, utiliser les outils de médiation peut s'avérer délétère et aggraver une situation.

Agressé·e et agresseur·e sont tous deux victimes et leur interaction n'existerait pas s'il n'y avait pas de public, réel ou numérique, pour assister aux évènements.

D'ailleurs, il n'y a pas que de mauvais côtés à la numérisation des relations humaines. En effet, nous sommes passé·es d'un phénomène impalpable, invisible aux yeux des adultes, à un déluge de preuves et de «traces» qui permettent de faire émerger les problèmes, voire de les punir lorsque la justice intervient...

Par un SMS, un WhatsApp ou une publication sur mon réseau social favori, je laisse, à l'instar des empreintes digitales, des traces indélébiles. La magie des serveurs informatiques et l'envie inébranlable des entreprises du Web de rassurer leur clientèle par une réputation à toute épreuve permettent aux acteurs et actrices du monde judiciaire de produire des preuves, donnant corps aux dires des victimes. Et, en plus, nous avons la chance en Suisse de disposer d'un système juridique qui ne fait pas

la différence entre réel et numérique: il n'est pas plus permis d'insulter quelqu'un dans la rue que sur internet! Loin de moi l'idée de suggérer que la judiciarisation soit une forme adéquate de prise en charge des situations. Au contraire. Que ce soit dans la temporalité entre un dépôt de plainte et un jugement, les couts que cela engendre ou les effets de miroirs, la justice est rarement, voire jamais, la seule réponse.

Aujourd'hui, les modèles de prises en charge les plus efficaces visent à considérer la complexité de la problématique dans son ensemble. Agressé·e et agresseur·e sont tous deux victimes et leur interaction n'existerait pas s'il n'y avait pas de public, réel ou numérique, pour assister aux évènements. L'un des enjeux majeurs est également de considérer qu'il n'est plus pertinent de séparer l'intervention de la prévention. Les approches qui ont fait leurs preuves (la méthode de la préoccupation partagée, ou le programme Kiva en Finlande) s'adressent à toutes les entités concernées: victimes, auteur·es mais également témoins. Toutes et tous sont des acteur-trices en prise avec les impératifs de la construction identitaire, les phénomènes de groupe ou encore le manque de capacité à considérer les effets de nos actes ou de nos paroles sur les autres...

Et c'est probablement là que nous, adultes (parent, enseignant·e, travailleur·euse social·e, prescripteur·trice, citoyen·ne), nous ne devons pas en rester à nos idées reçues ou céder à la facilité d'une explication rapide et simpliste pour faire face à un phénomène complexe qui nous bouscule dans nos représentations⁷. Il me parait impératif, pour pouvoir jouer notre rôle fondamental de modèle, de nous intéresser aux univers numériques et de chercher à comprendre ce que les jeunes vivent via les écrans et leurs usages divers. Ce n'est que de cette manière-là que nous pourrons réinvestir ces espaces qui constituent autant d'opportunités de faire, par exemple, la promotion de la citoyenneté numérique.

En effet, que ce soit sur Instagram, Snapchat ou dans la vraie vie, il n'y a ni enfant, ni adolescent e qui ne se développe sans référence adulte. Si les jeunes ont besoin de liberté et d'espaces d'expérimentation, ils et elles ont également besoin d'accompagnement, d'éducation et de compréhension. À nous de reprendre, sans tarder, notre place, même si elle doit recouvrir une apparence «virtuelle».

8

⁶ Dès lors qu'une situation émerge, un e agresseur e peut très vite devenir une victime de par la réaction du groupe, qui cherchera à s'autoréguler, notamment par les moyens numériques... C'est ainsi que nous avons souvent des situations de type «répliques» qui génèrent à leur tour de nouvelles violences.

⁷ Comme celle d'imaginer que le cyberharcèlement est un phénomène complètement différent du harcèlement...

La Méthode de la Préoccupation partagée MPP^{FR}

Un dispositif complet de traitement des situations d'intimidation¹



Jean-Pierre Bellon, professeur de philosophie, est l'un des pionniers de la lutte contre le harcèlement scolaire en France. Il a développé en France comme en Suisse des dispositifs de traitement des situations de harcèlement entre élèves.



Marie Quartier, professeure de lettres, formée à l'approche systémique, a développé un travail spécifique d'accompagnement d'enfants et d'adolescent·es victimes de harcèlement. À partir de 2017, ces deux professionnel·les ont décidé de travailler ensemble.



Leur livre, Les blessures de l'école, dont cet article s'inspire largement, vient de paraitre en février 2020.

e dispositif est celui que nous avons développé depuis plusieurs années en France et en Suisse romande. Il permet de mettre fin à une situation d'intimidation en intervenant auprès de toutes et tous les protagonistes.



En travaillant avec les intimidateur·trices afin de les faire changer de posture.



En accompagnant la cible afin de l'aider à sortir de sa posture de victime.

Ce modèle d'intervention nécessite la constitution d'une équipe de professionnel·les dédié·es au traitement des situations d'intimidation et spécifiquement formé·es; il se décompose en quatre phases principales:

1. **Une première rencontre avec la cible** au cours de laquelle un membre de l'équipe l'assure de l'entier soutien

de l'établissement, la rassure sur les éventuels risques de représailles qui seront évités grâce au protocole utilisé et lui demande quel·les sont les élèves ayant pris part à l'intimidation. Il s'agit au cours de cette première rencontre d'accompagner la victime en lui offrant une relation d'alliance qui la sécurise et restaure sa légitimité comme sa dignité: une écoute empathique, respectueuse, qui renforce sa confiance en elle et l'aide à sortir de la solitude et de la peur.

2. Une série de rencontres individuelles avec chacun·e des intimidateurs ou intimidatrices présumé·es au cours desquelles un·e membre de l'équipe adopte une posture très particulière: l'adulte n'évoque aucunement les faits, exposant simplement l'inquiétude qui est la sienne pour l'élève cible des brimades. Sitôt que l'intimidateur·trice a reconnu que la cible n'allait pas bien, l'intervenant·e lui demande ce qu'il pourrait lui-même faire pour venir

¹ Le sigle MPPFR désigne la méthode que nous développons en France et en Suisse romande. Les lettres FR signifient franco-romand.

en aide à la cible. Les entretiens sont brefs (pas plus de cinq minutes) et ils ont deux objectifs: amener l'intimidateur-trice à partager une préoccupation pour la cible et rechercher ensuite avec lui ou elle quelles suggestions il ou elle peut faire pour lui venir en aide.

- 3. D'autres rencontres avec la cible au cours desquelles on s'enquiert de savoir si les brimades ont cessé. On recherche également avec elle comment elle réagit face au groupe des intimidateur·trices. Au cours de cette rencontre, le·la professionnel·le qui a instauré avec la cible une relation d'alliance vérifie qu'elle a changé de posture envers ses camarades et qu'elle n'a plus peur.
- 4. Des rencontres de suivi au cours desquelles on s'assure auprès de la cible que les brimades ont bien pris fin et auprès des intimidateur·trices que leurs suggestions ont bien été suivies d'effet. Ce suivi peut s'étaler sur plusieurs mois, voire sur plusieurs années.

Ce modèle a été testé dans un grand nombre d'établissements. Plusieurs milliers de professionnel·les ont été formé·es à intervenir aussi bien auprès des intimidateur·trices que des victimes. Une évaluation de la méthode a été réalisée en France. Les résultats ont confirmé sa très réelle efficacité.



Une très libre adaptation de la méthode Pikas

Le dispositif que nous présentons est très librement inspiré de la méthode Pikas avec laquelle, par rapport aux débuts de nos travaux, nous avons pris quelques distances. Nous résumons ci-après nos principaux apports ou modifications que nous avons introduits.

- · Un renforcement des fondements théoriques. Pour compléter l'appareil conceptuel de la méthode, nous nous sommes largement appuyé·es sur les travaux de René Girard. Il nous semble en effet essentiel de ne jamais perdre de vue la dimension profondément mimétique de l'intimidation: les élèves ne se moquent pas de leurs camarades par méchanceté gratuite mais le plus souvent pour imiter le groupe des pair·es. Aussi les professionnel·les qui s'adressent aux intimidateur·trices doivent-ils-elles par leur attitude suggérer un autre modèle d'imitation, celui d'une réelle préoccupation pour celui ou celle qui ne va pas bien. Nous avons par ailleurs décliné de façon précise le socle de valeurs sur lesquelles la méthode devait impérativement s'appuyer (respect absolu des personnes y compris de celle de l'intimidateur trice, souci de prendre soin de celles et ceux qui ne vont pas bien, instauration d'un climat de confiance...).
- Un renforcement du travail en direction de la cible. Le soutien apporté aux victimes nous semble, en effet, être le grand absent de la méthode Pikas. Aussi avonsnous pris le parti de renforcer les phases de soutien aux cibles. Nous formons de façon spécifique les personnels à un travail d'alliance et d'écoute empathique en direction des cibles.
- Un travail en direction des parents des élèves cibles. La seconde grande absente de la méthode Pikas est assurément la famille de la victime. Les parents peuvent et doivent jouer un rôle favorable à la résolution du problème, et pour cela ils ont besoin qu'on les intègre au dispositif afin qu'ils ne l'entravent pas d'une part, et qu'ils puissent apporter à leur enfant une aide réellement bénéfique d'autre part.
- L'inscription de la méthode dans une certaine temporalité. Il nous a paru, en effet, essentiel de définir de façon très précise la durée de l'intervention des professionnel·les pour mettre fin à l'intimidation. Les entretiens individuels avec les intimidateur·trices ne doivent pas s'étaler sur une période excédant deux semaines. Si au terme de ce délai, les brimades n'ont pas cessé, nous préconisons l'abandon de la méthode et le recours à d'éventuelles sanctions.
- Une clarification sur la question de la sanction. Le dispositif que nous préconisons est certes non blâmant, mais non pas de façon absolue. Les personnels engagés dans le dispositif ne disposent pas du pouvoir de sanction; celle-ci est strictement de la responsabilité du de la chef·fe d'établissement qui peut l'appliquer en cas d'échec de la méthode. La sanction donc est davantage mise en suspens durant les deux semaines d'intervention de l'équipe auprès des intimidateur·trices que strictement écartée du dispositif.

Emmanuelle Piquet, psychopraticienne et fondatrice des Centres Chagrin scolaire

L'École de Palo Alto au service des enfants harcelé·es

Une définition interactionnelle...

Le harcèlement entre pair-es est une escalade complémentaire entre un-e élève recroquevillé-e et un-e ou d'autres en position d'emprise. Non stoppée, elle peut avoir des conséquences dramatiques à court et long terme sur celui ou celle qui la subit.

Nous avons explicité cette escalade complémentaire et l'épistémologie à laquelle elle se raccroche dans un article paru en 2017 dans la revue scientifique Recherches et Éducations¹.

Pour nous, l'isolement, même s'il n'est pas explicitement hostile, fait partie de cette escalade complémentaire, générant une forte détresse chez l'enfant rejeté-e. Ces situations ne font pourtant pas partie du faisceau d'analyse et de résolution institutionnel, alors qu'elles constituent une partie importante des douleurs relationnelles à l'école. Ce sont donc de nombreux élèves en souffrance qui restent sans solution.

...et deux carburants majeurs: vulnérabilité et recherche de popularité

Chez Chagrin Scolaire² et Sésames³, où nous accueillons près de 700 élèves harcelé·es par an, (ce qui constitue la base de données cliniques la plus importante sur ce sujet en Europe francophone), nous excluons la notion de «profil type» de la définition du harcèlement, contrairement à la doctrine officielle:

Celui du·de la harcelé·e:

- Parce que notre expérience clinique nous prouve que n'importe quel·le élève peut se faire harceler, et qu'inversement, certain·es enfants considéré·es comme différent·es (donc à priori fragiles) par les adultes, ne se font pas harceler.
- Parce qu'il nous semble dangereux de diffuser auprès de ces dernier·ères qu'ils·elles sont, plus que les autres, des victimes de harcèlement potentielles: cela peut créer chez eux·elles un malaise perceptible qui précisément peut contribuer au démarrage du harcèlement.

Car ce qui constitue le premier carburant de ce terrible cercle vicieux, c'est la vulnérabilité de certain·es. Vulnérabilité repérable par les pair·es, moins par les adultes, qui va envoyer un signal au harceleur ou à la harceleuse qu'il·elle peut sans grand risque assoir sa popularité en maltraitant l'enfant ainsi repéré·e. Vulnérabilité qui peut saisir chacun·e d'entre eux à tout moment et pour des raisons variées.



Celui du·de la harceleur·euse:

- Parce que pendant nos accompagnements, nous observons que l'obsession de popularité est telle que toute élève – aussi bien élevée, aussi sensibilisée soit-il·elle par les différentes modalités de prévention et de moralisation qui sont légion depuis quelques années en Suisse et en France – peut être tentée par le harcèlement⁴. Parce que c'est une modalité efficace de ce point de vue: les harceleureuses sont souvent entourées, d'une cour certes plus inquiète que loyale, mais entourées quand même. Le spectre angoissant de la solitude et du harcèlement qui peut en découler s'éloigne de ce fait.

Ce sont nos enfants qui harcèlent, pas ceux de parents psychopathes. Entre autres raisons parce que comme les autres, ils-elles sont terriblement scruté-es sur leur capacité à entrer en lien par les adultes, notamment les parents.

Conséquemment, comme nous le remontent les adolescent·es que nous recevons, le fait de ne pas être seul·e et d'être entouré·e de personnes ayant une «valeur sociable» est devenu une obsession pour laquelle tous les moyens sont bons.

Cette spécificité devrait être prise en considération par la communauté éducative; c'est pour l'instant loin d'être le cas puisque la majorité des expert·es considère que les

¹ https://journals.openedition.org/rechercheseducations/3734

² https://a180degres.com/

³ www.centre-sesames.ch/ (Sésames: voir aussi en p. 14)

⁴ Les chiffres du dernier rapport PISA sur le harcèlement entre pair-es en Suisse et en France sont de ce point de vue très éloquents: ils augmentent, alors même que de nombreuses campagnes de prévention et de moralisation ont été mises en place depuis plusieurs années.

	Arrête , mais il n'y aura pas de conséquence		À 180°	Continue, mais comme il va y avoir des conséquences	
AVANT—	Contenu explicite			– APRÈS	
AVAINI	Contenu implicite				
	Donc continue , tu as tout à y gagner		À 180°	Ce sera peut-être mieux pour toi que tu arrêtes	

adolescent·es sont plein·es de bons sentiments et qu'il suffit d'y faire appel. Comme nous le constatons au quotidien, c'est de ce genre de pavés que l'enfer est fait.

Les solutions officielles renforcent selon nous la vulnérabilité de l'enfant harcelé·e

En effet, ce qui y est préconisé relève de la soudaine compassion et du changement d'attitude de l'élève harceleur·euse. Auquel, en tant qu'adulte, on va s'adresser à la place de sa victime pour qu'il cesse; la privant d'une victoire relationnelle qui lui redonnerait confiance dans ses capacités sociales, la privant surtout d'un apprentissage essentiel: la capacité à savoir se faire respecter.

Car ces interventions toujours bienveillantes renforcent néanmoins in fine l'escalade complémentaire qu'elles ont pour but de faire disparaitre: elles renforcent les harceleur-euses et affaiblissent les harcelé·es.

Plongé·e conséquemment dans cette impuissance, l'élève harcelé·e va faire sienne cette croyance limitante dans ses ressources et se recroqueviller davantage.

Par ailleurs, au moment où il·elle harcèle, asseyant sa popularité, le·la harceleur·euse ressent une émotion forte: celle du plaisir lié à un sentiment de puissance. Dans grand nombre de cas, il·elle n'y renoncera pas pour faire plaisir à l'adulte!

Ce sont les raisons pour lesquelles nous préférons une solution qui redonne confiance aux harcelé·es et crée de l'inconfort chez les harceleur·euses. Cette préférence est par ailleurs étayée par nos évaluations: chez 80% des enfants harcelé·es que nous outillons, les faits de harcèlement s'arrêtent de façon durable.

Une approche qui met l'enfant harcelé·e au cœur de la solution

Cette approche va permettre d'identifier avec l'enfant harcelé·e tout ce qui a été mis en place face au harcèlement sans succès. Pour l'aider à faire, en autonomie, mais soutenu·e par l'adulte, exactement l'inverse. C'est ce que nous appelons un virage à 180°, virage qui va modifier totalement et fondamentalement la structure de la relation.

Un exemple:

Sofia est syrienne. Elle est arrivée en France il y a huit mois. Au début, tout se passe bien, mais en octobre, une fille «populaire» de sa classe commence à insinuer par des mimigues que Sofia sent mauvais. Elle est rapidement suivie par l'ensemble de la classe qui se bouche le nez en regardant Sofia et marque ostensiblement un évitement au moment de la croiser dans les couloirs.

Sofia prend une douche supplémentaire le soir, passe beaucoup de temps à se laver les mains, en vain. Puis elle tente de leur dire d'arrêter.

D'insidieux, les affronts deviennent alors explicites et racistes. On lui dit: «Vous puez tous comme ça en Syrie? Ce serait pas mal de rentrer du coup, non?»

Alors Sofia se recroqueville et ne dit plus rien.

Et se désinvestit totalement des apprentissages.

Des guet-apens sont mis en place dans des zones grises de l'établissement (celles où le regard de l'adulte ne se pose que rarement) où elle se retrouve encerclée par une dizaine d'élèves qui scandent en chœur: «Tu pues, tu pues.»

Son enseignant de français qui la voit s'étioler l'interroge puis nous l'envoie après que Sofia lui eut fait promettre qu'il n'en parlerait à personne. Pas à ses parents à qui cela ferait tant de peine, pas à la Direction, car si elle intervient, Sofia a trop peur des représailles.

Nous lui proposons de confectionner un spray à base d'extrait d'ail avec l'étiquette «anti-racistes» dessus. Nous lui demandons de l'avoir toujours sur elle et d'attendre la prochaine attaque. Puis d'en asperger le leader en disant «mon parfum antiraciste marche vraiment pas, ça m'énerve, c'est mieux comme ça?».

Sofia était ravie après avoir reniflé la mixture. Nous avons convenu avec son enseignant qu'il gèrerait les éventuelles plaintes des demoiselles sentant un peu l'ail. Mais, comme dans 50% des cas des enfants tous âges confondus que nous suivons, il n'y a plus eu d'agression. Comme si la meute avait «senti» que Sofia ne se laisserait plus faire. Elle a toujours son spray dans sa poche, elle espère qu'ils·elles vont recommencer.

Pour aller plus loin:

Deux courtes vidéos www.youtube.com/watch?v=EXxZo3s3f5Q -www.youtube.com/watch?v=WW7jltxEMC4&t=20s. https://journals.openedition.org/rechercheseducations/3743 https://a180degres.com/ https://www.centre-sesames.ch/ (Sésames: voir aussi en p. 14)

Quatre livres:

Je me défends du harcèlement, Albin Michel Jeunesse. Je me défends du sexisme, Albin Michel Jeunesse. Je me défends du sexisme, Albin Michel Jeunesse 100 questions sur le harcèlement scolaire, Taillandier. Faites votre 180°, Payot Psy

Nicolas Capt, avocat au barreau de Genève et Paris¹ & Irina Riera, élève-avocate²

Les affres du harcèlement scolaire

e harcèlement est une forme de maltraitance, laquelle peut être morale ou physique. Il peut se définir comme une conduite abusive qui se manifeste notamment par des comportements, des paroles, des gestes, des actes ou des écrits, souvent répétés, pouvant porter atteinte à la personnalité, à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne.

En milieu scolaire, terrain connu d'instabilité et de recherche d'identité, on voit aisément comment de tels comportements peuvent prendre racine et fleurir, qu'il s'agisse du harcèlement moral (dénigrement, insultes, rejet...) ou physique (brusqueries, voies de faits voire lésions corporelles). À l'ère digitale, le harcèlement scolaire dépasse toutefois largement les établissements d'enseignement et poursuit ses victimes jusque dans leur chambre, un phénomène connu sous le nom de cyberbullying.

En droit suisse, si certains types de harcèlements, comme celui ayant lieu au travail, sont appréhendés par des dispositions spécifiques et qu'une Commission du Conseil national élabore en ce moment un projet pour intégrer dans le Code pénal des dispositions permettant de réprimer le harcèlement obsessionnel (*stalking*) et le cyberharcèlement sexuel des enfants, il n'existe toutefois, à ce jour, pas de norme générale dédiée au harcèlement, encore moins en matière scolaire.

Les victimes d'actes de harcèlement doivent donc puiser dans des outils juridiques plus généraux, en droit pénal ou en droit civil.

En droit pénal, le harcèlement en milieu scolaire peut, selon les cas, tomber sous le coup des atteintes à l'honneur, envisagées aux art. 173 et suivants du Code pénal (CP; RS 311.0). L'honneur protégé par le droit pénal est «le droit de chacun à ne pas être considéré comme une personne méprisable»³, et est lésé par «toute allégation de fait propre à exposer la personne visée au mépris de sa qualité d'être humain»⁴. Ces dispositions répriment successivement la diffamation (173 CP), la calomnie (174 CP), ou l'injure (177 CP). En milieu scolaire, il semblerait que les faits les plus communément rencontrés tiennent de l'injure, qui vise plutôt les jugements de valeurs dénigrants, l'expression d'un mépris dépassant la limite de l'acceptable. Le code pénal réprime également les menaces (180 CP), ainsi que la contrainte (181 CP), ou les lésions corporelles simples (123 CP) dans le cas où le harcèlement deviendrait physique, toutes trois punies au maximum d'une peine priva-



tive de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Les peines sont toutefois adaptées pour les mineurs en vertu de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs (DPMin; RS 311.1). La voie pénale est donc ouverte pour le harcèlement en matière scolaire, y compris pour le cyberharcèlement.

En droit civil, le harcèlement peut également être appréhendé par le prisme des art. 28 et suivants du Code civil (CC; RS 210), qui permettent à la victime de demander au juge des mesures préventives ou curatives, comme des interdictions d'approcher la victime, ou de prendre contact avec elle, y compris par voie électronique (art. 28b al.1 CC). L'arsenal répressif peut toutefois apparaître hors de proportions dans certains cas, voire s'avérer contre-productif puisque parfois source de stress intense pour la victime. En matière de cyberharcèlement, particulièrement à travers les réseaux sociaux, il est souvent plus efficace et plus rapide d'utiliser les moyens mis à disposition par les plateformes pour lutter contre les comportements attentatoires: blocage ou retrait de contenu, suppression ou blocage de profils, de groupes de discussions, etc. De même, les cantons et certaines associations mettent à disposition des unités d'écoute permettant aux victimes de harcèlement en milieu scolaire d'être écoutées et aidées par des professionnel·les.

Le harcèlement scolaire ne souffre ainsi pas de réponse unique et doit s'envisager au cas par cas pour permettre une prise en charge et une lutte efficace contre ce qui est devenu un véritable cancer des préaux.

¹ Avocat au barreau de Genève et Paris (liste des avocats communautaires), Quinze Cours des Bastions Avocats, DEA en droit, criminalité et sécurité des nouvelles technologies, intervenant au Centre de formation au journalisme et aux médias (CFJM)

² Élève-avocate, Master 1 droit des affaires, Master 2 en Droit de la propriété intellectuelle.

³ ATF 117 IV, c. 2c,fr.

⁴ Idem



Pourquoi ne pas agir à leur place est-il un comportement bienveillant?

orsqu'un·e enfant ou un·e adolescent·e se fait embêter, moquer, humilier, voire frapper, en tant qu'enseignant·es ou parents, nous serions prêt·es à faire n'importe quoi pour faire cesser une situation si injuste et insupportable. Lors des séances que nous avons avec des parents inquiets et en colère face aux attaques que subissent leurs enfants, certains nous racontent comment ils ont déboulé à la fin de l'entrainement de foot pour enquirlander ces crétins qui s'en prennent à leur enfant; ou comment ils ont pris le téléphone pour demander aux parents de la harceleuse de faire cesser sur le champ ses insultes répétées; ou encore comment ils essaient de convaincre leur enfant de ne plus jouer avec cette bande de petits caïds méchants et cruels... Ces tentatives, en apparence logiques et pleines de bon sens, se soldent malheureusement souvent par un échec. En effet, suite à ces interventions parentales, les footeux risquent fort de se montrer encore plus agressifs, la petite peste insultante encore plus en verve et la bande de caïds encore plus cruelle. C'est que l'on prend des risques à intervenir dans une relation qui n'est pas la nôtre. Précisément parce que ce n'est pas la nôtre, cette intervention ne sera pas écologique. Nous sommes un élément exogène, non cohérent avec le milieu, ce qui génère des réactions... systémiques. Dont on ne peut pas toujours prévoir la nature. Tout à notre but, légitime, de faire cesser le harcèlement, nous faisons irruption dans un écosystème qui n'est pas le nôtre, sans nous rendre compte des effets secondaires indésirables... Mais les enfants harcelé·es le savent. Ils ·elles sont d'ailleurs prêt·es à nous mentir, et donc à rester seul·es avec leur souffrance, pour éviter que l'on intervienne, à leur place du moins.

Est-ce à dire que nous devons les laisser à leur triste sort, à la merci d'enfants ou d'ados en quête de popularité, sans la possibilité d'intervenir? Lorsque nous déployons dans nos formations ces arguments, des participant·es s'interrogent, pensant alors que toute la responsabilité repose sur les épaules du harcelé ou de la harcelée. Et que volent en éclats les valeurs si importantes que sont les devoirs d'aide et de protection des adultes, garant·es du développement d'un climat de respect mutuel. C'est là que peut-être l'on confond les buts et les moyens. En intervenant à la place d'un·e enfant qui certes souffre et parfois même énormément, on risque de générer l'effet inverse de ce que l'on souhaite: alimenter la souffrance



des un·es et le pouvoir des autres. En tant que thérapeutes systémicien·nes qui pratiquons selon l'approche de Palo Alto, nous dirions qu'en se mettant entre l'enfant et le monde, le parent, sans le vouloir, envoie deux messages: à l'enfant harcelé·e qu'il·elle n'est pas en mesure d'avoir de l'impact sur le monde, et à celui ou celle qui harcèle qu'il·elle a trouvé une excellente cible, car elle ne sait pas se défendre. Alors oui, bien sûr, les adultes en intervenant peuvent stopper une situation de harcèlement, et parfois, hélas, il ne reste que cette solution tellement la confiance en soi de la victime est dégradée. Mais nous constatons quotidiennement dans nos centres que lorsque nous nous mettons à côté d'un-e enfant qui se fait harceler, en l'accompagnant dans l'élaboration d'une stratégie de défense, nous l'aidons à renforcer sa conviction qu'il·elle a les moyens de se protéger et de se défendre. Car la confiance en soi ne se construit pas en évitant les situations difficiles, mais plutôt en se rendant compte que l'on est capable de se relever et de réagir quand quelque chose ou quelqu'un nous a fait tomber. De notre point de vue, être bienveillant·e et empathique consistera à ne pas faire à la place de l'enfant, mais le·la mettre en condition de répondre lui-même, ici et maintenant, et favoriser un apprentissage qui lui sera utile pour le reste de sa vie.

Je me souviens, j'avais 8 ou 9 ans, et dans mon école, il y avait un garçon qui s'appelait Antoine. C'était la terreur du collège. Tout le monde craignait ses crises et ses coups. C'est vrai qu'il pouvait y aller très fort Antoine, même avec les maitresses. Comme j'étais assez fier, je ne voulais pas qu'Antoine ou qui que ce soit d'autre perçoive à quel

point j'avais peur de me faire frapper. Je dissimulais autant que possible ma frousse, jusqu'au jour où, n'y tenant plus, je dis à mon père qu'Antoine voulait s'en prendre à moi. Je lui déléguai donc cette tâche: faire en sorte qu'Antoine ne me frappe jamais. Ce fut une des rares fois où mon père se rendit à l'une des écoles que je fréquentais. Et de manière logique, mais peu écologique, il se fraya un chemin dans la cour d'école, s'approcha d'Antoine et l'avertit fermement de se tenir à distance. Et c'est ce qui se passa : Antoine ne s'en prit jamais à moi. Sur le moment, je fus reconnaissant et soulagé. Mais très vite, à la peur succéda un autre sentiment, non moins désagréable: la honte. L'impression aussi d'avoir triché. Certes,

Antoine ne m'avait jamais frappé avant l'intervention de mon père. J'avais juste peur que cela arrive. Ces sentiments de honte et d'imposture ne peuvent donc pas être rapportés tels quels à des situations dans lesquelles des enfants ont subi réellement des attaques verbales et/ou physiques. Mais dans mon cas, plus tard, un autre sentiment se développa: l'impression que je ne serais jamais capable de me défendre seul et de faire face physiquement. La peur était revenue, mais elle ne concernait plus Antoine, elle avait pris une ampleur nouvelle, globale, celle qui s'installe parce que l'on n'a pas affronté ce qui nous effraie. Cet effet systémique et psychologique, ni moi ni mon père n'aurions pu le prévoir.



Quelle est la situation dans les cantons en Suisse romande?

Vaud

Dans le canton de Vaud, la lutte contre le harcèlement entre élèves s'intensifie depuis 2015: les établissements se dotent progressivement de politiques internes de prise en charge des situations de harcèlement entre élèves et les différentes actrices et acteurs scolaires se forment pour (ré)agir.

Concrètement, les écoles reçoivent de l'appui de la part de l'Unité de la promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) pour s'approprier un dispositif de prévention en plusieurs étapes. La première étape est une sensibilisation générale du corps enseignant pour prendre conscience du phénomène en tant que problème de santé publique. La deuxième étape consiste à accompagner les professionnel·les de l'école (enseignant·es, médiateur·trices, infirmier·ières, médecins, psychologues, éducateur-trices, déléqué-es PSPS, aumônier·ères) en leur proposant des outils de prise en charge des situations de harcèlement entre élèves, avec une formation destinée à favoriser l'appropriation par les établissements de la méthode de la préoccupation partagée (MPP) ainsi qu'une formation relative au soutien des élèves victimes.

Ainsi, au sein de chaque école, une équipe formée est apte à prendre en charge les situations de harcèlement entre élèves.

Des collaborations avec d'autres partenaires, tels que les polices communales et cantonales, les structures d'accueil pour les élèves, les associations des parents d'élèves, les transports scolaires et des organisations non gouvernementales (Action Innocence...) sont essentielles au vu de la complexité des phénomènes de harcèlement entre pair·es. De plus, plusieurs plateformes mettent en relation les professionnel·les actif·ves afin de favoriser les partages de pratiques.

La mise en place des politiques internes et du dispositif favorise ainsi la prise de conscience et la compréhension des phénomènes et apporte des outils concrets aux établissements scolaires pour une prise en charge des situations de harcèlement entre élèves.

L'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS)

Genève

Le département de l'Instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) s'est doté d'un groupe de coordination stratégique qui mène depuis de nombreuses années une réflexion de fond et établit les priorités d'action de l'école publique genevoise face à la problématique de la violence. Il réunit des représentantes de toutes les instances concernées. Il sert de lieu d'échange d'expériences en provenance du terrain professionnel, mais aussi d'espace de partage de connaissances et d'informations, qu'elles soient théoriques ou pratiques.

S'appuyant sur la recherche nationale et internationale, le DIP lutte contre toutes formes de violences scolaires – visibles ou invisibles – en améliorant le climat scolaire. Ceci implique les parents et les élèves ainsi que les professionnel·les de l'éducation et de la santé.

Pour illustrer cette démarche, en collaboration avec le canton de Neuchâtel, Genève a mis à jour la brochure Mieux vivre ensemble à l'école: climat scolaire et prévention de la violence. Les professionnel·les y trouveront des démarches, des réflexions et des exemples d'activités pratiques.

Le (cyber)harcèlement: un phénomène vraiment nouveau?

L'émergence des réseaux sociaux et des nouveaux outils (tablette, smartphone, etc) a mis en lumière le harcèlement, qui se caractérise par la répétition de micro-violences, le plus souvent invisibles aux yeux des adultes. Le cyberharcèlement est une forme de harcèlement exercée via les médias numériques, qui n'a pas de frontière, ni dans l'espace, ni dans le temps: un∙e élève victime où qu'il soit, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec un effet démultiplicateur pour la diffusion de rumeurs, moqueries, insultes, etc. Mais le (cyber)harcèlement laisse des traces qui permettent d'identifier les agresseur·es. Le plan d'action et de prévention contre le (cyber)harcèlement entre élèves du DIP comporte quatre mesures: 1. Mesurer le phénomène; 2. Former les professionnel·les; 3. Agir en cas de harcèlement et 4. Informer un large public. Les mesures 2 et 3 permettent plus spécifiquement, d'une part de développer des actions de prévention qui améliorent le climat scolaire et le vivre ensemble au sein de l'établissement et d'autre part, d'adapter le protocole type établi par le DIP - description du processus

Neuchâtel

Le Département de l'Éducation et de la Famille (DEF) a souhaité apporter le soutien massif du canton auprès des écoles de l'enseignement obligatoire sur le thème du harcèlement.

Ce programme se fait en collaboration avec de nombreux partenaires des écoles, en particulier la Police, la Santé publique, le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnelles et les professionnels des établissements scolaires (CAPPES) et des associations comme Action Innocence, Stop Suicide et la compagnie de théâtre UTOPIK FAMILY et vient compléter les programmes existants.

Le harcèlement étant l'affaire de toutes et tous, ce programme s'adresse à plusieurs publics-cibles, à savoir les élèves, le corps enseignant, les cellules de crise (membres de direction et services d'aide) et les parents. Des activités ayant comme support une histoire, une BD et un puzzle sont proposées aux élèves de 4e qui peuvent ainsi prendre conscience de l'importance du respect des différences au sein d'un groupe et comprendre en quoi consiste le harcèlement.

Pour les élèves de 5e année, Action Innocence propose des séquences d'enseignement sur les chances et risques d'utilisation du numérique, qui sont conduites par les enseignant·es.

Pour les élèves de 7e, un théâtre forum interactif est pro-

posé autour de la thématique du harcèlement et du cyberharcèlement. Le déroulement du forum permet aux élèves de faire changer le cours de l'histoire et ainsi leur faire comprendre qu'ils sont actrices et acteurs actifs ou passifs de ces phénomènes et qu'ils peuvent, par leur comportement, aider à améliorer une situation.

Pour les élèves de 9e année, le service de prévention de la police intervient en classe sur la thématique du numérique, du cyberharcèlement et des risques de violence liés à une mauvaise utilisation de ces outils.

Des conférences sont organisées pour les enseignantes et les parents qui leurs permettent de comprendre ces phénomènes ainsi que les méthodes utilisées par les écoles pour régler ces problèmes. Les collaborations écoles-familles s'en voient ainsi améliorées.

Enfin, les cellules de crise sont formées sur cette thématique à la gestion de situations avérées grâce à des outils dits de préoccupation partagée et de renforcement de l'estime de soi de la victime.

Dès la rentrée d'aout 2020, ce programme sera complété par un programme de prévention contre le risque dépressif et suicidaire en collaboration avec la santé publique.

Renseignements: CAPPES Neuchâtel, www.cappes.ch, cappes@ne.ch

pour prendre en charge le plus rapidement possible une situation - selon la réalité de chaque établissement.

Ce plan d'action et de prévention a été élaboré en collaboration avec la Confédération et Action Innocence. Il a toujours eu comme objectifs de renforcer les efforts et d'harmoniser les pratiques déjà engagées au quotidien par les établissements scolaires pour combattre ce phénomène et de s'adresser dans un premier temps aux adultes travaillant dans un établissement (enseignant·es, bibliothécaires, infirmier·ères, éducateur·trices, etc.) avec pour objectif final de prévenir et de sensibiliser les élèves et les parents à ce phénomène.

À la fin de cette année scolaire, l'ensemble des établissements du canton – du primaire au secondaire II – auront pu ainsi en bénéficier grâce aux collaborateur trices du service de santé de l'enfance et de la jeunesse de l'Office de l'enfance et de la jeunesse et du service de médiation scolaire.

Aussi, pour le futur, quelles seraient les pistes d'amélioration? En complément aux mesures mises en place par le département, la Cours des comptes (CdC) a rendu en octobre 2019 une évaluation intitulée «Politique de lutte

contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire». Suite à cette étude, elle a émis six recommandations avec un délai de réalisation au mois d'aout 2022. Ces recommandations ont bien été prises en compte par le DIP, qui travaille désormais sur les principaux axes suivants: le renforcement de la formation initiale et continue des enseignant·es, l'amélioration du monitoring des cas de (cyber)harcèlement et la coordination et la communication entre les actrices et les acteurs. Ces renforcements devraient permettre de capitaliser les efforts fournis par tous et toutes dans la lutte contre le cyberharcèlement scolaire

Références

www.climatscolaire.ch/

www.ge.ch/organisation/departement-instruction-publique-formation-jeunesse-dip/prevenir-lutter-contre-cyberharcelement www.ge.ch/comment-agir-cas-harcelement-scolaire www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Rapports-d-audit-et-d-evaluation/2019-N-145-a-157.html

Dispositif transversal Vie et climat scolaire

Jura

Depuis de nombreuses années, la problématique du harcèlement scolaire est présente dans les activités de prévention.

On peut estimer que plus de la moitié des demandes faites en médiation scolaire touchent aux violences entre pair·es au harcèlement scolaire, d'où une place majeure dans les programmes des journées jurassiennes du Réseau d'écoles 21.

Journées jurassiennes du Réseau d'écoles21

En 2013, la thématique du *bullying* a été développée avec l'appui du Groupe Coordination-violence. Cette collaboration avait permis de fructueux échanges avec des personnes issues des milieux jurassiens de la justice, police, psychologiques, médicaux, sociaux. La Dr Sonia Lucia du CHUV avait fait part de ses récentes études sur le harcèlement.

En 2016, Sébastien Gendre a exposé les dernières connaissances sur ce sujet et Jean-Pierre Bellon a présenté la méthode Pikas qui permet de travailler avec les harceleur euses afin de les faire évoluer dans leur manière d'être.

La problématique du cyberharcèlement, incluse dans le programme, a également été traitée.

En 2018, Roberta Andreetta Di Blasio a montré l'importance du développement des compétences sociales,

un atout pour le contexte scolaire mais aussi dans la construction de soi.

EGS

L'acquisition de compétences psychosociales fait partie intégrante du Plan d'études romand. Elles sont travaillées lors des leçons d'éducation générale et sociale (EGS)

Depuis plus de vingt ans à la grille horaire, les leçons d'EGS offrent le cadre aux enseignant-es pour travailler le vivre-ensemble et les objectifs du PER en formation générale.

Des écoles ont mis en œuvre des programmes comme «Grandir en Paix» ou «Vers le Pacifique» qui sont de précieux outils pour gérer les conflits et développer le respect de l'autre.

Prise en charge de manière globale

Dans les situations de harcèlement, la prise en charge doit se faire de manière globale et concertée. Plusieurs écoles jurassiennes ont travaillé autour de cette thématique par projets d'établissement.

Cela a permis que chacun·e connaisse son rôle et les bonnes pratiques tout en mettant sur pied des ateliers pour outiller les élèves et avoir des relais parmi le corps enseignant.

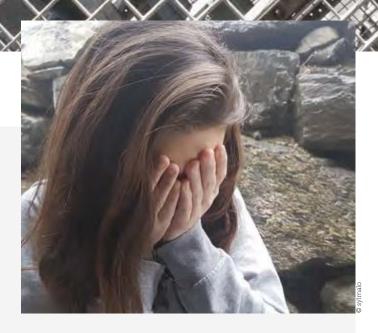
Service de l'enseignement

Fribourg

L'école fribourgeoise prend très au sérieux les situations de harcèlement scolaire et elle ne les tolère pas. Au vu de la complexité de la dynamique du harcèlement, elle collabore étroitement avec les différents services de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport – DICS (Bureau santé, collaborateurs et collaboratrices pédagogiques, médiation scolaire, Travail social en milieu scolaire – TSS, unité mobile, centre Fritic), la Direction de la santé et des affaires sociales – DSAS, la Brigade des mineurs et REPER (association mandatée par le Conseil d'État).

En termes de prévention, la démarche bilingue «ACTE» de REPER propose notamment différents spectacles de théâtre-forum sur les thèmes du harcèlement et du cyberharcèlement. Pionnier dans ce domaine, le canton de Fribourg a mis sur pied dès 2015 ces théâtres interactifs destinés aux cycles 2 et 3, fruit d'un travail interdisciplinaire coordonné par le Bureau santé à l'école, et qui a impliqué de nombreux partenaires.

À cela s'ajoutent les différentes démarches mises en place par les établissements pour renforcer le bien vivre ensemble en lien avec le Plan d'études romand et toutes les mesures préventives faites au quotidien par le personnel adulte. Un Cycle d'orientation teste notamment la méthode de la préoccupation partagée.



Depuis 2018, une formation sur la problématique du harcèlement est proposée aux enseignantes et enseignants fribourgeois dans le cadre de la formation continue de la HEP Fribourg. Animée par REPER et la médiation scolaire, cette formation offre de nombreux outils et aborde la dynamique du harcèlement, la distinction entre harcèlement et conflit, les repérages, postures, ressources et aspects légaux.

Enfin, les médiateurs et médiatrices scolaires et les travailleuses et travailleurs sociaux œuvrent en partenariat avec les directions d'établissements, les enseignant-es et les parents pour prendre en charge les situations de harcèlement en apportant de l'aide aux victimes, mais aussi aux agresseur-es et témoins.

> Service de l'enseignement obligatoire de langue française – SEnOF

Berne

Appelés à élaborer un concept sur le thème du harcèlement scolaire ou sensibilisés de longue date à cette problématique, de nombreux établissements se sont formés et ont mis en place des stratégies de prévention, de repérage et d'intervention. Les directions d'école, les enseignant·es, les médiateur·trices, les travailleuses et travailleurs sociaux scolaires et d'autres professionnel·les sont des acteurs essentiels, avec des rôles différents. Des approches, comme la préoccupation partagée (Pikas) ou le renforcement des enfants (Emmanuelle Piquet), mises en œuvre conjointement avec des mesures visant le développement d'un climat scolaire harmonieux, ne constituent certes pas la panacée, mais aboutissent souvent à des résultats probants. Santé bernoise œuvre dans ce domaine depuis plusieurs années sur l'ensemble du canton de Berne, notamment par son programme «Hors-jeu, ensemble contre le harcèlement à l'école», qui offre des formations pour les professionnel·les du domaine scolaire et parascolaire et organise également des soirées à l'intention des parents. De plus l'organisation de journées thématiques en présence d'expert·es largement reconnu·es favorise le transfert des savoirs et connaissances les plus actuelles et contribue aux échanges et partages de bonnes pratiques. Veiller à ce que chaque enfant puisse se rendre à l'école le «cœur léger» en se sentant respecté·e et en respectant autrui et assurer un cadre favorable à l'apprentissage, représentent un défi quotidien pour tous les professionnel·les du domaine scolaire et parascolaire. Ils et elles peuvent compter sur notre soutien, mais également sur celui d'institutions comme le centre Acces (Accompagnement, Conseil, Consultation pour les Enseignantes, les Enseignants et les Établissements Scolaires) ou la Police cantonale bernoise, Circulation, Environnement + Prévention.

> Pour Santé bernoise, André Huegi & Maude Simon,